

Rififi autour de l'avenue du Port

Le secrétaire d'Etat régional bruxellois en charge de l'urbanisme et du patrimoine Pascal Smet déclarait récemment à la presse : « Je veux que Bruxelles ait de la gueule ». « Mais le 24 décembre dernier, il délivrait le permis d'urbanisme qui pourrait défigurer à jamais l'avenue du Port. Assumer un tel acte contre le patrimoine industriel bruxellois serait une grave erreur pour la Région qui doit préserver le patrimoine pavé et la symétrie de cette avenue historique, parvenue à nous dans sa configuration d'origine », estime un comité de défense du patrimoine bruxellois ?

« Depuis 2008, il est question d'en retirer les pavés. Mais en 12 ans les choses ont bien changé. D'une part la prise de conscience environnementale s'est généralisée. Plus personne ne peut encore accepter le gaspillage qui consisterait à rem-

placer le million cent mille pavés de l'avenue du Port en porphyre belge déjà sur place (pierres inusables, toutes taillées à la main) par du béton qu'il faudra produire, acheminer et mettre en œuvre pour un coût environnemental extrêmement élevé », poursuivent les détracteurs de Pascal Smet.

Et d'ajouter : « d'autre part, un des objectifs-phare du récent projet de Plan Régional de Mobilité « Good Move » est la généralisation des limitations de vitesse à 30km/h, l'avenue du Port ayant justement été incluse dans le réseau de voiries apaisées. Le maintien d'un revêtement pavé est en totale adéquation avec ce statut de « voirie apaisée », ce que reconnaît le gouvernement régional qui proposait, en 2019, de réutiliser les pavés de l'avenue du Port sur « des voiries ac-

cueillant un trafic moins intense » 1. Si la Région ambitionne de faire de l'avenue du Port une « voirie accueillant un trafic moins intense », le maintien des pavés est donc parfait pour atteindre cet objectif ! »

« Depuis 12 ans, IEB, l'ARAU, BruxellesFabriques et de nombreux autres n'ont cessé de mettre en avant ces arguments d'économie circulaire et de l'emploi local (proposition de former une « brigade » régionale de paveurs bruxellois). L'accord de majorité 2019 du gouvernement bruxellois mentionne explicitement cet objectif. Les principes de réutilisation des ressources et de baisse du trafic automobile sont aujourd'hui largement partagés : la Région se doit de les mettre en œuvre concrètement en maintenant et en rénovant le pavage de l'avenue du Port », concluent les associations. ●